

123DEC

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)
au capital social de 100 €
05 PLACE GRAMONT 64000 PAU
RCS PAU 919234567
(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 11/07/2025

Driss AGARDI,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l'« Associé Unique »),

A pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1 : Modification de l'activité principale

Il est pris acte par l'Associé Unique de la modification de l'activité principale de la Société à compter du 12/07/2025.

L'ancienne activité de la Société était : Commerce de détails en magasin, portails internet, conseil et prestations de services.

La nouvelle activité principale de la Société est désormais : Gestion portails internet, conseil et prestations de services.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2 : Transfert du siège social

Il est pris acte par l'Associé Unique du transfert du siège social de la Société à compter du 12/07/2025.

L'ancien siège social était : 2 rue de Liège, 64000 PAU

DA

Le nouveau siège social est désormais établi : 05 place Gramont, 64000 PAU

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3 : Modification statutaire

En conséquence des modifications de l'activité principale et du siège social de la Société, objets des décisions ci-dessus, il est pris acte par l'Associé Unique de modifier les articles relatifs à l'objet social et au siège social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 4 : Pouvoir

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi, notamment :

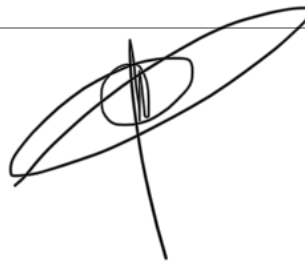
- Le dépôt au greffe du tribunal de commerce compétent
- La publication dans un journal d'annonces légales
- Toute déclaration auprès des administrations concernées
- La mise à jour des statuts de la Société
- Les formalités liées au transfert de siège social

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Driss AGARDI, Associé Unique

Fait à PAU, le 12/07/2025

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop with a vertical line through it, and a long tail extending downwards.